

Droit fiscal

Cette solution a d'importants aspects sociaux. Tout d'abord, le retraité aurait un pouvoir d'achat supérieur, et la possibilité d'obtenir un rendement optimum de ses capitaux. Il aurait ainsi moins de chance de tomber à la charge de nos organismes de bien-être et de secours. En outre, le capital résiduel du régime resterait chez nous. Il me semble en outre que ce système pourrait maximiser le rendement obtenu par le retraité sur ses placements.

Des calculs actuariels ont démontré que ce genre de placement serait d'un meilleur rendement que la rente, seule solution actuellement prévue. Il n'y a donc pas de choix, puisque c'est la seule solution actuellement offerte aux personnes participant à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Je sou mets cette idée au ministre des Finances, dans l'espoir qu'il en tiendra compte lorsqu'il songera à modifier la loi ou les règlements en matière de régime enregistré d'épargne-retraite, et qu'il ouvrira ainsi cette option aux Canadiens participant à ces régimes.

Pour terminer, je rappellerai une question que j'ai soulevée à la Chambre au sujet des obligations d'épargne du Canada et de la possibilité que certaines émissions ne soient pas des investissements admissibles comme contribution dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Je demande au ministre d'étudier la situation, pour toutes les émissions d'obligations d'épargne du Canada, afin de s'assurer que certaines ne soient pas en fait des investissements inadmissibles ou qu'elles le soient toutes dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

J'ai écrit au ministre à ce sujet. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que, de toutes les catégories d'investissements admissibles, les obligations d'épargnes du Canada devraient figurer au premier rang sur la liste d'admissibilité. J'ai fourni au ministre certains renseignements qui me sont parvenus et qui semblent indiquer le contraire. Je lui demanderais simplement de se pencher sur cette question et de bien vouloir apporter les modifications nécessaires aux règlements pour s'assurer que les émissions d'obligations d'épargne du Canada tombent toutes dans la catégorie des investissements admissibles.

Pour terminer sur une note positive, j'ajouterai que, pour remplir leur tâche, c'est-à-dire, percevoir les impôts, personnels ou autres, le ministre et son collègue le ministre du Revenu national (M. Basford) sont aidés par un personnel important et efficace. Il nous arrive, à nous députés, de recevoir quelquefois les doléances de contribuables qui se plaignent de l'accueil des fonctionnaires préposés à la perception des impôts. Je voudrais simplement attirer l'attention du ministre sur l'importance qu'il y a à traiter avec courtoisie et attention les contribuables qui s'adressent aux ministères.

Nous espérons qu'à l'occasion, les ministres compétents rappelleront aux fonctionnaires qu'ils sont, en fait, au service du public et que, dans leurs rapports avec les gens qui les consultent, ils doivent s'efforcer de montrer la plus grande courtoisie. Ils doivent comprendre que, bien souvent, les gens se perdent dans la complexité de la fiscalité. Ils ne doivent pas oublier qu'un nombre incroyable de modifications ont été apportées dans ce domaine. L'épaisseur du bill lui-même témoigne de l'importance de ces changements.

Si je puis me permettre une suggestion au ministre, il devrait, dans sa sagesse, rappeler aux fonctionnaires que le citoyen moyen désire remplir sa déclaration d'impôt convenablement, et très souvent, il voudrait obtenir des renseignements. Il apprécierait un accueil courtois. Je sais bien que 99.9 p. 100 des employés de l'impôt sont aimables et efficaces, mais cela vaut la peine de le répéter, parce que de temps à autre, des plaintes nous parviennent; je pense qu'il faut attirer l'attention des fonctionnaires sur ce point.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, le bill C-49 est pour le gouvernement l'un des plus importants de tous les projets qui ont été présentés au cours de la présente session, en raison du fait qu'il a pour objet d'apporter des revenus au trésor. Cela est la préoccupation du ministre des Finances (M. Turner). C'est sa fonction principale d'apporter au gouvernement des revenus, pour permettre aux autres ministres du Cabinet, aux autres départements, de pouvoir fonctionner et administrer le pays. Voilà sa responsabilité. Je félicite le ministre de défendre le bill C-49 avec autant de vigueur.

Il est certainement sincère et convaincu de la nécessité de son projet de loi, mais je doute fort qu'il soit convaincu que tous les contribuables canadiens en seront satisfaits, surtout dans le contexte actuel où nous vivons, où chacun des contribuables canadiens est excessivement préoccupé par les revenus qu'il désire avoir, dont il a besoin, proportionnellement à sa famille afin de faire face à ses obligations.

Or, ce bill est assez volumineux, madame le président. Cela a toujours frappé mon attention ici, à la Chambre. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi pour aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables, ce sont des projets de loi lourds, qu'on peut mesurer, non pas au centimètre ni au millimètre, mais dans nos mesures actuelles, au pouce. On se souviendra du bill de 1971, qu'on a appelé la réforme fiscale, c'était une brique de trois pouces. A ce moment-là, nous avions informé les contribuables canadiens des conséquences de ce bill sur leur revenu, sur les impôts qu'ils devaient payer, et également nous avions mis les petites entreprises en garde contre les impôts qu'elles seraient appelées à payer en vertu de cette législation.

Or, je me souviens qu'à cette époque nous avions réussi à éveiller l'attention d'une certaine proportion de la population, mais pas suffisamment pour empêcher le ministre des Finances de l'époque de pouvoir faire adopter ce projet de loi, cette réforme fiscale.

• (2140)

Or, madame le président, le ministre des Finances prévoit, lui, un homme intelligent, je le reconnais, il prévoit, dis-je, pour l'année 1975, une année excessivement difficile pour le Canada. Je ne sais pas si c'est en raison du fait que nos voisins du sud entrevoient des difficultés énormes de leur côté, dans leur propre pays. Si je m'en reporte aux nouvelles que nous avons pu voir hier et avant-hier à la télévision de notre pays à l'effet que le président des États-Unis prévoit un déficit de l'ordre de 52 milliards, non pas des millions, mais 52 milliards. Cela, c'est un déficit!

Et comme nous sommes voisins, il est évident que si le voisin est atteint d'une grippe, d'une fièvre quelcon-